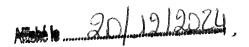
# DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ARRONDISSEMENT DE DREUX CANTON D'EPERNON MAIRIE DE COULOMBS

# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024 COMPTE RENDU



#### **ORDRE DU JOUR:**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services : renouvellement du contrat d'utilisation des logiciels destinés à la commune afin de répondre aux besoins administratifs
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion
- Travaux : étude des projets et des devis
- F.D.I. : demandes de subventions au Conseil départemental
- DESIL DETR : demandes de subventions aux services de l'Etat
- Finances : décisions modificatives
- Finances : fongibilité des crédits au 1er janvier 2025 (M57)
- Finances : dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025
- Plan de sauvegarde : mise à jour
- Salle des fêtes : étude des demandes
- Questions diverses

Le lundi 9 décembre 2024, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 29 novembre 2024, se sont réunis.

Sont présents: M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVE, Mme Nathalie ANDREU, Mme Sylvie DE ROA, M. Daniel GUILLY, M. Patrick JOYEUX, M. Didier LE BARS, M. Pascal LENOIR, Mme Catherine MARIE, M. Jean-Luc MARTIN et M. Roland PETIT.

Mme Valérie MONOT et Mme Jacqueline FOUQUET sont absentes et ont respectivement données pouvoir à M. Jean-Noël MARIE et Mme Catherine MARIE

Mme Murielle LEROY est absente.

La séance débute à 19h05.

Les membres du conseil municipal ouvrent la séance en observant une minute de silence pour rendre hommage à M. Etienne PETIT, Maire honoraire de Coulombs.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

#### **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

#### **COMPTE RENDU: COMMISSIONS ET SYNDICATS**

CCPEIDF Commission mobilité : Mme Sylvie DE ROA

#### Transport à la demande (TAD) :

- -52 utilisations pour la commune de Coulombs,
- -le taux d'annulation s'élève à 32%.

Le service est très attendu et apprécié par les utilisateurs mais il ne dessert pas les hôpitaux de Dreux et Chartres.

#### Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique :

-60 dossiers ont été déposés auprès de la communauté de communes, 48 ont été validés dont 2 à Coulombs.

Le montant des subventions déjà versées s'élève à 11.962 euros.

#### **CCPEIDF Commission petite enfance**: Mme Catherine MARIE

Centres aérés : les horaires et les plannings d'ouverture sont en train d'être révisés. La halte-garderie de Nogent-le-Roi va devenir un centre multi-garderie.

Pendant les travaux les enfants seront accueillis dans les locaux du centre aéré.

#### **CCAS**: Mme Catherine MARIE

Les colis et les bons de Noël pour les séniors seront distribués à partir du 19 décembre prochain.

Les seniors de Coulombs ont eu le choix entre des colis traditionnels et des colis de produits locaux sélectionnés chez Localie, épicerie de produits régionaux ou des bons d'une valeur de 35€, qui sont à utiliser dans les commerces de la commune avec l'ajout de 2 nouveaux commercants cette année.

La galette des seniors aura lieu le dimanche 26 janvier 2025 à 14h00, salle des fêtes de Coulombs.

#### SB4VR: M. Jean-Luc MARTIN

A compter du 1er janvier prochain, le syndicat du Bassin Versant Eure Blaise Vesgre remplacera les syndicats du « SBV4R » et du « SIRE2 »à la suite de leur fusion. Son champ d'action s'étendra de Chartres à Louviers (27) et sera composé de 25 délégués pour l'ensemble du territoire. Les délégués actuels restent en place jusqu'aux prochaines élections.

M. Jean-Luc MARTIN signale la présence de nombreux arbres gênant l'écoulement des eaux. Ils pourraient créer des problèmes lors d'une forte crue.

D'autre part, M. Jean-Luc MARTIN signale le manque d'entretien aux abords des rives de cours d'eau comme l'Eure, le Roulebois, mais aussi la Drouette.

#### Noël des enfants : Mme Nathalie ANDREU

Le nombre d'inscrits était de 56, dont 42 présents au spectacle. Le spectacle a été apprécié. L'année prochaine, il faudra prévoir moins de bonbons.

Concernant les jouets sélectionnés, le fournisseur ayant mal référencé ses produits sur son site, cela a entrainé des dysfonctionnements.

Le coût de l'évènement est décomposé comme suit : bonbons 240€, spectacle et frais de représentation 200€ et achats de jouets 1.453,15€, soit un montant total de 1.893.15 euros.

La commune va relancer les familles, qui ne sont pas encore venues chercher leurs cadeaux. Elles peuvent se présenter en Mairie aux horaires d'ouverture, au plus tard le 20 décembre prochain.

## CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UTILISATION DES LOGICIELS DESTINES A LA COMMUNE AFIN DE REPONDRE AUX BESOINS ADMINISTRATIFS

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la commune doit être renouvelé. Il permet au secrétariat de la commune d'exécuter ses missions (état civil, élections, comptabilité...). Il convient pour la continuité du service de renouveler le contrat pour une période de 3 ans (2025-2027).

Les membres du conseil votent à l'unanimité le renouvellement du contrat de prestation et autorisent M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

## ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION

Les collectivités ont l'obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de proposer une « prévoyance » à leurs agents.

Les frais d'adhésion s'élèvent à 75 euros puis un montant de 40 euros par an. Les agents ont le choix ou non d'adhérer à cette prévoyance.

Le montant de la participation par agent est de 7 euros minimum et les membres du conseil retiennent la somme de 10 euros par mois.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et Territoria Mutuelle. Ils approuvent la convention d'adhésion et accordent une participation financière aux

agents ayant adhéré au contrat à hauteur de 10 euros par mois par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### **TRAVAUX: ETUDE DES DEVIS**

M. Pascal LENOIR présente les différents projets :

#### Travaux : devis complémentaire hydrant n°36 - 4 rue de Villiers :

Pour permettre le remplacement de l'hydrant situé au 4 rue de Villiers à Chandelles (n°36), il convient de compléter le devis initial.

Le devis complémentaire consiste à changer la vanne d'approvisionnement défectueuse et s'élève à 744 euros TTC. Il devra être rattaché au projet 240010 - compte 2158

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis transmis par l'entreprise Anseaume T.P.

#### Remplacement d'un hydrant :

Le syndicat des Eaux de Ruffin a signalé un problème d'étanchéité du poteau à incendie n°35 à Chandelles, il convient de le remplacer.

Le montant du devis s'élève à 4.464,00 € TTC, soit 3.720€ H.T.

Cet investissement est éligible au Fonds Départemental d'Investissement et peutêtre subventionné à hauteur de 30% du montant H.T.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et retiennent l'entreprise Anseaume T.P.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) et de l'Etat.

#### Achat d'une armoire forte ignifugée pour le secrétariat de la Mairie :

Des propositions financières sont parvenues en Mairie et après étude, le devis de l'entreprise SEDI a été retenu.

Le montant s'élève à 8.191,20 euros T.T.C. soit 6.826 euros H.T.

Le montant initialement prévu au budget s'élevait à 5.300 euros. Il conviendra d'abonder cette somme pour honorer le paiement du fournisseur.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant de l'acquisition et le fournisseur retenu. Les membres du conseil votent à l'unanimité les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) et de l'Etat.

#### Entretien du patrimoine communal :

Les couvertures SOLIS ont transmis un devis pour des travaux d'entretien du patrimoine communal.

Les bâtiments concernés sont la Mairie, les archives communales, les lavoirs rue des remparts et sente du pont du bourg et le bâtiment accueillant le club de Billard.

Le montant s'élève à 5.572,20 euros T.T.C. soit 4.643,50 euros H.T.

Les travaux énoncés sont éligibles au Fonds Départemental d'Investissement et peuvent-être subventionnés à haut de 30% du montant H.T.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et retiennent l'entreprise SOLIS.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) et de l'Etat.

#### Arrêt de car rue de Chandelette à Chandelles :

La couverture de l'arrêt de car est en mauvais état. Les réparations pourront être réalisées lorsque les travaux de voirie seront sur le point d'être terminés. M. Le Maire informe que ce projet est éligible au F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) et peut-être subventionné à haut.de 30% du montant H.T.

Dans l'attente de devis complémentaires, les membres du conseil votent à l'unanimité les demandes de subventions auprès du Conseil départemental au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) et de l'Etat.

#### Avenue de l'Abbaye : déplacement du passage piéton :

Des devis sont parvenus en Mairie et pour une bonne analyse, il convient de demander des devis plus détaillés.

#### Acquisition d'une remorque pour transporter le nouveau tracteur tondeuse :

La remorque existante n'est pas adaptée pour transporter le nouveau tracteur tondeuse acquis cette année.

Des devis sont parvenus en Mairie et après étude, les membres du conseil retiennent le devis le moins disant de l'entreprise POULLARD d'un montant de 2.647,75 T.T.C. soit 2.206,46 H.T. (hors ridelles et rampe arrière).

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition du matériel et son montant. Les membres du conseil votent à l'unanimité les demandes de subventions auprès du Conseil départemental au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) et de l'Etat.

Les agents devront suivre une formation spécifique, des devis complémentaires vont être demandés.

#### Réfection du Chemin Bois de Rutz :

Tous les ans, les élus souhaitent rénover une partie des chemins de la commune. Le projet pour l'année à venir concerne une partie du chemin du bois de rutz (reprofilage et réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion de bitume et gravillons) sur une longueur de 320 mètres.

2 entreprises ont été sollicitées. L'entreprise retenue (devis le moins disant) est la société POLVE dont le devis s'élève à 23.771,10 euros TTC soit 19.809.,25 euros H.T.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et retiennent l'entreprise POLVE.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) et de l'Etat.

#### Epandeur pour le sel : « déneigement de la commune » :

3 devis sont parvenus en Mairie pour remplacer l'épandeur à sel, celui-ci ne pouvant plus être utilisé. Les membres du conseil retiennent le devis le moins disant de l'entreprise AGRAM, pour un montant de 1.187,81 euros T.T.C. soit 989.84 euros H.T.

Ce matériel sera affecté au projet 240011 « Epandeur à sel » compte 2158.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis et retiennent l'entreprise AGRAM.

#### Taille d'arbres rue des Hauts Murgers :

Il convient de procéder à la taille d'arbres situés dans le lotissement « Les Marques Bouteilles » rue des Hauts Murgers et chemin aux bœufs : 2 érables et 2 bosquets de lauriers.

Le montant du devis s'élève à 2.304 euros T.T.C. soit 1.920 euros H.T.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et retiennent l'entreprise MP Espaces.

#### Taille d'arbres dans le cimetière courant 2025 :

Il convient de procéder à la taille d'arbres au cimetière :

- -1er chantier à réaliser en janvier-février 2025 : élagage d'un tilleul et d'un marronnier / montant des travaux : 2.476,80 euros T.T.C. soit 2.064 euros H.T.
- -2ème chantier à réaliser fin octobre 2025 avant le 11 novembre : taille en têtard des 22 tilleuls, des 5 ifs en boule et de la haie d'ifs montant des travaux : 3.520,80 euros soit 2.934 euros H.T.

Le montant global du devis transmis s'élève à 5 997.60 euros T.T.C. soit 4 998 euros H.T.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et retiennent l'entreprise MP Espaces Verts.

Pascal LENOIR communique aussi les informations suivantes:

- -rue sully : les travaux de modification de la longrine ont été effectués.
- -Cimetière : les travaux de la réfection de la porte d'accès située en bas du cimetière seront réalisés au plus tard en janvier 2025.
- -Parquet de la salle des fêtes : la réfection des lames de parquet endommagées est en cours, les travaux devraient se poursuivre en janvier 2025.

Formation « tronçonner en sécurité » : M. LENOIR souhaite la proposer aux agents. Cependant le nombre de participants doit être de 5 minimums.

- M. Le Maire se renseigne auprès des communes voisines pour mutualiser cette formation.
- M. PETIT souhaite que l'on demande aux sapeurs-pompiers. M. Didier LE BARS va prendre contact auprès de la Cheffe de Centre.

#### Services techniques:

M. Pascal LENOIR souhaite mieux organiser les services techniques. A ce titre, il interroge sur le devenir de la remorque, de la bétonnière et des pavés.

Pour la remorque et la bétonnière, le ferrailleur se propose de les reprendre avec des frais de recyclage d'un montant de 150 euros.

Pour les pavés, M. LENOIR propose de les utiliser pour créer une allée.

M. Roland PETIT considère que ces pavés ont une valeur patrimoniale. Concernant le devenir de la bétonnière, M. Roland PETIT est favorable à la cession. Concernant la remorque, M. PETIT va étudier cette proposition avec M. Jean-Luc MARTIN, en fonction de l'état de celle-ci

Concernant le bâtiment dit « préfabriqué », M. LENOIR souhaite recueillir l'avis des élus. Mme Nathalie ANDREU souhaite que cette question soit étudiée avec la présidente du comité des fêtes.

Mme Sylvie DE ROA signale qu'il va falloir tailler un arbre situé rue de sully face au moulin, sur la droite du porche.

#### **FINANCES: DECISIONS MODIFICATIVES**

Travaux : devis complémentaires - hydrant n°36 - 4 rue de Villiers :

Afin d'honorer le paiement de l'entreprise ANSEAUME, il convient de rattacher le devis complémentaire voté précédemment au projet 240010 - compte 2158 et de prendre au budget en sur équilibre la somme de 744 euros.

Réapprovisionnement du budget du CCAS :

Pour honorer le paiement de factures correspondant au Noël des seniors 2024, il convient d'abonder la participation communale au CCAS d'un montant de 600 euros. Cette somme sera prélevée du budget en sur équilibre et sera affectée au compte 65736211 « CCAS ».

Acquisition d'un nouvel épandeur à sel :

Pour honorer la facture d'achat, il convient de prendre du budget en sur équilibre la somme arrondie à 1.200 euros et de l'affecter au projet 24011 « Epandeur à sel » compte 2158.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les décisions modificatives.

Les élus votent pour tous les projets présentés des demandes de subventions auprès du Conseil départemental (Dispositifs d'aides aux communes, Fonds Départemental d'Investissement,...) et de l'Etat ( D.E.T.R. , Fonds vert,...).

### FINANCES: FONGIBILITE DES CREDITS AU 1ER JANVIER 2025 (M57)

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 2022-02-05B en date du 1<sup>er</sup> février 2022 la nomenclature M57.

Considérant que le code général des collectivités territoriales prévoit dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

#### Il est proposé:

- D'Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025.
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Les membres du conseil votent à l'unanimité ces autorisations.

### FINANCES : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2025

En l'absence d'adoption du budget 2025, la commune a la possibilité d'engager, de liquider, et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des

crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Art L1612-1 CGCT) sur délibération de l'assemblée délibérante.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts ») est de 753.537,20 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 188.384,30 euros soit 25% de 753.537,20 euros.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision à l'unanimité.

#### PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL : MISE A JOUR

Mme Sylvie DE ROA a procédé à la mise à jour annuelle du plan de sauvegarde communal : noms des différents interlocuteurs et numéros de téléphones, référents, etc

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la mise à jour du plan de sauvegarde communal.

#### **SALLE DES FETES: DEMANDES DE PRETS**

L'association Ensemble avec Salomé représentée par Mme Marie-Agnès LELEU souhaite, à titre gracieux, réserver la salle des fêtes pour le week-end du 18-19 janvier 2025 pour organiser une bourse aux jeux de société, livres...

L'association Les Copains Bikers 28 représentée par M. François DAVOUST souhaite, à titre gracieux, réserver la salle des fêtes pour organiser une soirée dansante le week-end du 6-7 septembre 2025.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces deux prêts de la salle des fêtes.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Didier LE BARS souhaite la création d'un point lumineux qui fait défaut chemin de la grimpette. Les membres du conseil approuvent cette demande.
- M. Didier LE BARS informe que la société Orange interviendra à partir du 12 décembre sur la traversée de Chandelles, pour l'enfouissement du réseau.

Mme Sylvie DE ROA souhaite que l'on appose une plaque de rue « rue de sully » à l'entrée au niveau de la station essence.

M. Didier LE BARS souhaite que l'on établisse une convention d'utilisation pour les 4 points d'éclairage public alimentés par la commune de Lormaye.

M. Roland PETIT remercie M. Le Maire et les élus et la commune pour les hommages rendus en l'honneur de M. Etienne PETIT, Maire honoraire de Coulombs.

M. Roland PETIT souhaite que l'on puisse remettre un miroir au carrefour de la rue des remparts et rue de Chandelles.

Mme Sylvie DE ROA rapporte la vitesse excessive d'automobilistes cavée de Paris.

Mme Catherine MARIE signale une faible température dans la salle des fêtes.

Mme Catherine MAIRE souhaite savoir si les élus sont favorables à l'édition d'un « pavé de coulombs » prochainement. La mise en page de celui-ci pourrait être revue et améliorée.

Mme Nathalie ANDREU remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation du Noël des enfants.

M. Nathalie ANDREU fait un point concernant le marché de Noël, les sentiments seraient mitigés. Il restait des places disponibles surtout à l'extérieur. Il y a eu moins de visiteurs et de ventes. Toutefois la tartiflette a eu un fort succès. Les exposants étaient en majorité contents.

La présidente du comité des fêtes a reçu des observations, par exemple, concernant la décoration.

Mme Nathalie ANDREU souhaite mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la médiathèque.

M. Le Maire informe que les documents afférents à la vente de la parcelle où se situe le pylône ont été signés chez le notaire. M. Le Maire propose de commencer à étudier la réfection du chemin des Plantes, en rénovant la couche de roulement.

M. Le Maire propose aux membres du conseil de nommer un lieu au nom de M. Etienne PETIT, Maire Honoraire. M. Roland PETIT n'y est pas opposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.

M. Jean-Noël MARIE

Maire de Coulombs

Conseiller départemental du canton d'E

Conseiller départemental du canton d'Epernon

Par délégation du Maire La 1ère adjointe

Mme Catherine MARIE